

Inscription

Campus construction et sécurité
Rue de l'Avenir 11
1950 Sion

A retourner pour le 15.08.2027

ou par email à: formation@ave-wbv.ch

Photo

1. Données personnelles

Sexe	☐ masculin	☐ féminin	N° AVS	
Nom :		Prénom		
Date de naissance		Lieu d'origine	Canton	
Langue maternelle		Nationalité		

2. Adresse privée

Adresse			
No postal	Localité		
Téléphone		e-mail privé	

3. Employeur

Raison sociale			
Adresse			
No postal	Localité		

4. Finance des cours

La formation coûte ~CHF 5'300.- (CHF 2'500.- 1^e année / CHF 2'800.- 2^e année) hors matériel de cours à la charge du participant (environ CHF 500.-).

En cas de réussite, le fonds paritaire verse CHF 4'300.- au candidat selon les conditions suivantes :

- Avoir cotisé au fonds paritaire du secteur principal de la construction du canton du Valais pendant au moins 3 ans avant le début de la formation;
- Avoir cotisé pendant la période de la formation

En cas de non-retour du présent formulaire, nous considérons que vous n'avez plus d'intérêt à suivre la formation en question et un autre candidat pourra être admis au cours à votre place.

En signant ce formulaire, vous acceptez de suivre le programme du cours et de vous conformer aux directives du centre de formation (voir verso).

Lieu		Date		Signature du candidat	_____
------	--	------	--	-----------------------	-------

N.B. : Nous vous prions de communiquer tout changement relatif à ces rubriques, notamment adresse, téléphone, employeur et e-mail à formation@ave-wbv.ch

Toutes vos données personnelles sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation des cours et de de l'examen.

Remarques / Directives

- De bonnes connaissances écrites et orales du français sont indispensables.
- Un retrait de l'inscription avant la date limite est possible sans frais.
- En cas de désistement après la date limite d'inscription, mais avant le début de la formation, les frais du premier bloc de la formation sont dus.
- L'inscription doit être envoyée dans les délais à Campus construction et sécurité au moyen du formulaire d'inscription officiel et des annexes demandées. La date du cachet de la poste ou l'ordre de réception des inscriptions fait foi.
- Le suivi administratif est effectué par le secrétariat de la formation du Campus construction et sécurité. Celui-ci fait également office de lien entre les participants et les enseignants.
- Les participants sont tenus de suivre la formation. Ils respectent ponctuellement les délais fixés.
- La présence à la formation est consignée par les enseignants et contrôlée par le secrétariat de la formation.
- Les absences inévitables (p. ex. accident, maladie, événements extraordinaires dans la famille des participants) sont immédiatement signalées au secrétariat de la formation.
- Les participants doivent s'informer à temps des services militaires à venir et les reporter.
- En cas d'interruption de la formation, les frais du bloc de formation en cours sont dus.
- Les participants à la formation qui ne respectent pas leurs obligations scolaires et disciplinaires, qui perturbent les cours de manière répétée, qui ne satisfont pas aux exigences linguistiques ou qui enfreignent le règlement de formation malgré un avertissement, peuvent être renvoyés à tout moment de la formation par le directeur du centre de formation. Une telle exclusion équivaut à un abandon de la formation par le participant, avec les conséquences financières qui en découlent.
- La couverture d'assurance personnelle pour la durée de la formation est de la responsabilité des participants à la formation.

Pour toute question ou information complémentaire, nous vous prions de vous adresser à :

Lötscher Kilian
Campus construction et sécurité
kloetscher@ave-wbv.ch
027 327 32 51